Province de LIEGE - Arrondissement de WAREMME - Commune de 4250 GEER

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 26 février 2025

Présents : M. DUMONT Pierre-Philippe, Bourgmestre – Président ;
M. SERVAIS Dominique, Mmes LOIX Christiane et WERY Amandine, Echevins ;
M. et Mmes DELATHUY Liliane, BREULS Christian, MENTEN Cyril, PIROTTE Frederic, FALLAIS Yves, MAERCKAERT Jonathan, ZANNOL Valérie.
Mme L. COLLIN, Directrice générale.
Excusés : Mme KERZMANN Evelyne et M. DOTRIMONT Olivier, Conseillers communaux.

Le Conseil communal,

Objet 01. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 29/01/2025.

Le procès-verbal de la séance du 29/01/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet 02. Déclaration de politique générale 2025-2030 – Approbation.

Vu le décret du 19 Juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L1123-27 ;
Considérant que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;
Considérant le programme de politique générale 2025-2030 soumis par le Collège communal au Conseil communal ;
Considérant la présentation de ce programme par le Bourgmestre ;
Par ces motifs, après en avoir délibéré ;

D E C I D E, par 8 voix pour, 3 abstentions (Y. Fallais, J. Maerckaert, V. Zannol),

Article 1. D'approuver le programme de politique générale 2025-2030 repris ci-après.
Article 2. De publier ce programme de politique générale 2025-2030 conformément à l'article L1133-1 du CDLD.

Déclaration de politique communale 2025-2030

Introduction et contexte

- **Contexte général de la commune :** la commune de **Geer** est située en Région wallonne, dans la province de Liège et au cœur de la Hesbaye. Elle est traversée par le Geer, un affluent de la Meuse auquel elle doit son nom.
- **Géographie :** Geer est entourée par les communes de Berloz, Gingelom, Hannut, Braives, Faimes et Waremme. La commune est caractérisée par ses prairies, son sol limoneux, ses chemins de campagne et ses grandes fermes en quadrilatère typiques de la région hesbignonne. La commune s'étend sur une superficie de 23,6 km2.

- **Administration :** l'administration communale de Geer est située Rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.
- **Population :** la commune de Geer compte environ 3 550 habitants.
- **Tourisme et Loisirs :** la région offre de nombreuses possibilités de balades à pied ou à vélo permettant de découvrir les paysages typiques de la Hesbaye.
- **Objectifs de la déclaration politique communale :** développement harmonieux et durable de la commune en tenant compte des besoins des citoyens.
- **Méthodologie :** concertation avec les citoyens, acteurs économiques et institutionnels.

C'est avec un engagement profond et une vision claire de l'avenir que nous vous présentons aujourd'hui la **Déclaration de Politique Communale** de GEER. Guidés par les valeurs de transparence, de travail et de développement durable, nous avons construit ce programme en restant à l'écoute des besoins et des aspirations des habitants.

Notre commune est riche de son histoire, de son patrimoine et surtout de sa communauté soudée. Face aux défis actuels et futurs, nous souhaitons impulser un élan nouveau tout en préservant ce qui fait notre identité. Cette déclaration traduit notre ambition de **construire un cadre de vie harmonieux, dynamique et inclusif** pour toutes les générations.

Ce document trace la feuille de route des actions à entreprendre durant cette législature, en tenant compte des réalités économiques, sociales et environnementales de notre territoire. Chaque projet, chaque initiative est le fruit d'une réflexion collective, afin de garantir un **développement équilibré et durable**.

Nous sommes convaincus que **l'engagement citoyen** est essentiel pour réussir cette transition vers un avenir plus prospère. C'est pourquoi nous mettrons un point d'honneur à favoriser le dialogue et la participation active de chacun.

Nous vous invitons à découvrir cette **Déclaration de Politique Communale** avec la certitude qu'ensemble, nous pourrons bâtir une commune à la hauteur de nos ambitions communes.

Axes Stratégiques et Objectifs Prioritaires

AXE 1 : Amélioration des Services à la Population

📌 Objectif : Renforcer la qualité des services communaux et la proximité avec les citoyens

COMMUNICATION

- Maintenir un contact humain dans les services administratifs.
- Mettre en œuvre des solutions numériques pour simplifier les démarches administratives et améliorer l'accessibilité des services communaux via le e-guichet, une application ou le site internet de la commune.
- Améliorer la communication au quotidien avec le citoyen (site internet, réseaux sociaux, bulletin communal, panneaux informatifs dans les villages …).

AXE 2 : Développement Durable et Environnement

📌 Objectif : Assurer un développement équilibré en préservant les ressources naturelles.

AGRICULTURE

- Poursuivre l'action de la Commission Communale Agricole pour soutenir administrativement nos agriculteurs en cas de calamités ou de conditions de culture particulières/extrêmes.
- Collaborer avec le milieu agricole dans la prévention et la gestion des coulées de boue en cas d'orages ou de fortes précipitations.
- Restaurer et préserver des écoulements naturels afin d'éviter les coulées de boue.

📌 Objectif : Réduire la consommation énergétique communale et augmenter la part des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques

ENERGIE

- **Faciliter** la réduction des dépenses énergétiques des citoyens en organisant des achats groupés et en les informant sur les primes disponibles.
- Optimiser la gestion énergétique en œuvrant au niveau supra-communal pour une meilleure efficacité.
- **S'inscrire** comme partenaire pour le stockage énergétique.
- Équiper les bâtiments communaux pour atteindre une plus grande autonomie énergétique.

📌 **Objectif : Préserver le caractère rural tout en favorisant un développement harmonieux et durable du territoire**

URBANISME

- Aménager le territoire en préservant notre ADN rural et en tenant compte des réalités territoriales et de l'expansion démographique.
- Imposer aux promoteurs de contribuer à l'aménagement d'équipements communautaires lors de leurs investissements.
- Veiller à l'intérêt de la commune, lors de la revitalisation du site de l'ancienne sucrerie, en tenant compte d'un impact positif en termes d'emplois et d'économie locale, tout en veillant à préserver la quiétude du village.

AXE 3 : Mobilité et Infrastructures

📌 **Objectif : Améliorer la mobilité en zone rurale et moderniser les infrastructures.**

MOBILITE

- Poursuivre l'aménagement sécuritaire régulier des trottoirs à travers la commune.
- Encadrer les nuisances dans la commune, notamment via l'utilisation renforcée du contournement et des aménagements routiers.
- Maintenir un investissement minimum de 250.000 euros/an pour l'entretien des voiries.

AXE 4 : Enseignement et Vie Scolaire

📌 **Objectif : Garantir un enseignement de qualité et des infrastructures adaptées.**

ATL

- Développer et renforcer l'encadrement pour qu'il reste en adéquation avec l'évolution de l'école et soutenir la demande venant des parents.
- Garantir un accueil extrascolaire de qualité répondant aux besoins des enfants en termes d'activités sportive, culturelle et récréative.
- Renforcer l'encadrement de l'école des devoirs.
- Poursuivre l'engagement et pérenniser les postes du personnel ATL.
- Assurer la formation continue de nos opératrices.
- Développer et faire évoluer le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE).

ENSEIGNEMENT

- Aménager la maison « Gaspard » en 3 classes, un espace polyvalent et un bloc sanitaire pour soutenir la croissance démographique en termes de population scolaire.
- Valoriser et « verduriser » le site École/Bassins de décantation/salle de la Liberté en lien avec le projet pédagogique de l'École communale de GEER.
- Intégrer la maison « Dombret » dans la dynamique préscolaire et périscolaire.
- Poursuivre la prise en charge d'heures PO d'encadrement pédagogique pour assurer un enseignement de qualité dans des conditions optimales tant pour les élèves que pour les enseignants.

AXE 5 : Dynamisation de l'Économie Locale

📌 **Objectif : Soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat rural.**

ECONOMIE

- Optimiser la gestion des bâtiments publics en fonction des besoins et des opportunités.
- **Soutenir** les producteurs locaux en encourageant les initiatives et les marchés favorisant les vendeurs locaux et les circuits courts

📌 **Objectif : Renforcer la cohésion sociale et l'attractivité de la commune.**

SOCIAL

- Personnaliser l'accueil des nouveaux habitants.
- Aménager un nouveau bâtiment pour la crèche.
- Aider les personnes en difficulté.
- Accompagner les personnes fragilisées dans les démarches administratives et autres.
- Soutenir les personnes en réinsertion sociale dans la recherche d'un emploi en partenariat avec le FOREM.
- Promouvoir les liens intergénérationnels par l'organisation d'activités avec l'école (enfants-seniors, goûter, lecture par exemple).
- Acquérir un Taxi social : nouveau véhicule en réponse à l'augmentation des demandes.
- Maintenir et renforcer l'équipe de bénévoles pour la distribution des repas à domicile.
- Créer de nouvelles activités pour tous à travers l'espace communautaire, « La Geeroiserie ». Organiser des rencontres, visites, théâtre, excursions…
- Promouvoir les marchés locaux, rencontres villageoises…
- Soutenir les différents comités, le monde associatif et les institutions pour les personnes handicapées sur la commune.
- Aider et soutenir les réfugiés dans leur recherche de logement et d'emploi.

TOURISME, CULTURE et LOISIRS

- Favoriser la visibilité des initiatives privées en termes de tourisme.
- Créer un parcours enfants/adultes de modules sportifs et ludiques sur la balade du Geer.
- Mettre en évidence le potentiel historique du château de Hollogne S/Geer.
- Favoriser les collaborations entre la bibliothèque et l'école, les comités, les stages …
- Créer des circuits-boucles de balades sur base de panneaux didactiques et interactifs en y intégrant la balade du Geer.
- Favoriser l'entraide entre les comités de village

AXE 6: Promouvoir le bien-être et l'épanouissement des jeunes par le sport et les activités communautaires

📌 **Objectif : Développer et diversifier les infrastructures sportives et culturelles pour encourager la pratique régulière d'activités physiques et renforcer le lien social chez les jeunes**

JEUNESSE

- Intégrer le décret « Jeune » sur le territoire de la commune.
- Soutenir la politique d'encadrement de nos 6-18 ans via des activités structurées et encadrées par du personnel qualifié et dans des conditions de pratiques sécurisées.

SPORT

- Construire 2 terrains de padel.
- Valoriser la salle du Marius Pétanque Club d'Omal, propriété communale.
- Pérenniser l'aide aux différents clubs sportifs que ce soit de manière logistique et/ou financière.
- Soutenir les initiatives sportives, « je cours pour ma forme », « je marche pour ma santé » …
- Continuer la collaboration avec l'école Saint-Joseph.
- Favoriser la visibilité des initiatives privées en termes de sport.

AXE 7 : Gestion budgétaire et financière

📌 **Objectif : Bien/mieux dépenser et investir au travers d'une gestion rigoureuse et rationnelle.**

FINANCES

- Maintenir notre taux d'imposition qui est un des plus bas de la région : il doit correspondre aux besoins de la commune en termes d'investissements et d'adaptation à la fiscalité locale.
- Dégager des moyens et solliciter les subsides pour financer nos projets extraordinaires en veillant à garder une réserve financière.
- Analyser et revoir, si besoin, les taxes communales sur base de données objectives pour poursuivre une fiscalité la plus juste possible.

Mise en Œuvre et Suivi

Plan Stratégique Transversal

Ces objectifs seront traduits dans un Plan Stratégique Transversal (PST). Ce document de planification est essentiel pour définir les priorités et les actions des six prochaines années au travers des projets et des objectifs stratégiques de la commune.

- **Calendrier de mise en place** : étapes clés sur 6 ans.
- **Budget prévisionnel** : estimation des ressources nécessaires et sources de financement (subsides régionaux, partenariats publics-privés) sur base des trois moyens de financement habituels > **Emprunt/Subsides/Fonds Propres**.
- **Indicateurs de suivi** : évaluation régulière des avancées avec bilans intermédiaires et ajustements.

La mise en place de ces objectifs aura un impact direct et positif pour les Geerois(es).

Toutefois, les projets identifiés ne sont pas exhaustifs. Une évolution est possible et sera éventuellement appliquée en fonction des besoins et des opportunités.

Selon l'article L1123-27 du Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et la décision du collège communal du 17 février 2025,

Pierre-Philippe DUMONT, Bourgmestre
Dominique SERVAIS, 1er Échevin
Liliane DELATHUY, Présidente du CPAS
Christiane MASSAGOR-LOIX et Amandine WERY, Échevines

Objet 03. <u>CPAS – Création d'un service de garde d'enfants au sein du CPAS – Approbation</u>.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu l'article 60 § 6 de la loi organique des CPAS du 08 juillet 1976 ;
Vu la Directive européenne 2001/23/CE ;
Vu l'accord de principe du Conseil communal du 17 octobre 2024 ;
Vu le procès-verbal du Comité de négociation et concertation syndicale du 04 novembre 2024 donnant un avis positif ;
Vu le procès-verbal du Comité de concertation Commune/CPAS du 04 novembre 2024 donnant un avis positif ;
Vu la délibération du Conseil de CPAS du 19 novembre approuvant la création d'un service de garde d'enfants par absorption au sein du CPAS de l'ASBL « Les Poupons de Geer » ;
Attendu que la crèche « Les Poupons de Geer » sise à 4254 Geer (Ligney), rue de l'Ecole, n°4, est gérée par une ASBL ;
Attendu que la gestion de cet organisme devient très lourde pour l'ASBL qui peine à recruter des personnes disponibles pour la gérer ;
Attendu que la mission de garde d'enfants est une mission d'intérêt public qui peut être prise en charge par un Centre Public d'Action Sociale ;
Attendu que le nombre de places en milieu d'accueil est de façon générale déficitaire et qu'il faut mettre en place des mécanismes pour les maintenir et même les augmenter ;
Attendu que dans ce contexte, le Centre Public d'Action sociale de Geer est naturellement et légalement l'institution sociale la plus adéquate pour intégrer la crèche dans ses services ;
Attendu que depuis deux ans au niveau financier, l'institution est en boni et ne devrait pas nécessiter d'intervention supplémentaire de la Commune via la dotation du CPAS ;
Attendu qu'il est évident que cette situation bénéficiaire ne peut être garantie dans l'avenir, les différents barèmes publics s'appliquant au personnel de ce type d'établissement étant plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé ;

RATIFIE la décision du Conseil de l'Action Sociale du 19 novembre 2024.

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents.

<u>Article 1</u>. La création d'un nouveau service de garde d'enfants par l'absorption au sein du CPAS de l'ASBL « Les Poupons de Geer ».
<u>Article 2</u>. La présente délibération est transmise au CPAS de Geer pour disposition.

Objet 04. <u>Désignation de délégués aux assemblées générales des sociétés intercommunales et autres associations.</u>

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu la circulaire relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII du 10/10/2024 ;
Considérant qu'il convient de désigner aux assemblées générales des sociétés intercommunales et autres associations jusqu'au terme de la présente législature :

<u>INTERCOMMUNALES</u>

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

<u>AIDE</u>	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Dominique SERVAIS	Jonathan MAERCKAERT

Amandine WERY	
Olivier DOTRIMONT	
Frédéric PIROTTE	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

ENODIA	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Pierre-Philippe DUMONT	Valérie ZANNOL
Dominique SERVAIS	
Cyril MENTEN	
Christian BREULS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

RESA	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Pierre-Philippe DUMONT	Valérie ZANNOL
Dominique SERVAIS	
Cyril MENTEN	
Christian BREULS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

RESA HOLDING	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Pierre-Philippe DUMONT	Valérie ZANNOL
Dominique SERVAIS	
Cyril MENTEN	
Christian BREULS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

INTRADEL	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Pierre-Philippe DUMONT	Jonathan MAERCKAERT
Christiane MASSAGOR-LOIX	
Olivier DOTRIMONT	
Frédéric PIROTTE	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

SPI	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Dominique SERVAIS	Jonathan MAERCKAERT
Evelyne KERZMANN	
Frédéric PIROTTE	
Olivier DOTRIMONT	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

ECETIA	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Dominique SERVAIS	Valérie ZANNOL
Evelyne KERZMANN	
Frédéric PIROTTE	
Olivier DOTRIMONT	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

UVCW	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Olivier DOTRIMONT	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

IMIO	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Amandine WERY	Jonathan MAERCKAERT
Pierre-Philippe DUMONT	
Cyril MENTEN	
Frédéric PIROTTE	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

IGRETEC	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Christiane MASSAGOR-LOIX	Yves FALLAIS
Christian BREULS	
Frédéric PIROTTE	
Olivier DOTRIMONT	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

CRÉDIALYS (TERRE ET FOYER)	
GROUPE IC	
EFFECTIF : Liliane DELATHUY	
SUPPLEANT : Christiane MASSAGOR-LOIX	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

SWDE	
GROUPE IC	
Dominique SERVAIS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

OTW le TEC	
GROUPE IC	
Amandine WERY	

ASBL

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

ADL Agence de développement local – AG 3 dont 1 du Collège	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Liliane DELATHUY	
Dominique SERVAIS	
Christian BREULS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

ASBL Complexe sportif (voir les nouveaux statuts)	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Amandine WERY (AG et CA)	Yves FALLAIS (AG et CA)
Dominique SERVAIS (AG et CA)	Jonathan MAERCKAERT (AG)
Frédéric PIROTTE (AG et CA)	
Evelyne KERZMANN (AG)	
Cyril MENTEN (AG)	
Christiane MASSAGOR-LOIX (AG)	

D E C I D E, par 8 voix pour, 3 voix contre (Y. Fallais, J. Maerckaert, V. Zannol)

Commission Communale de l'Accueil (CCA)	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Président : Pierre-Philippe DUMONT	
Suppléant : Dominique SERVAIS	
Effectif : Olivier DOTRIMONT	
Suppléant : Amandine WERY	
Effectif : Christiane MASSAGOR-LOIX	
Suppléant : Christian BREULS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Centre local de promotion de la santé Huy-Waremme	
GROUPE IC	
EFFECTIF : Liliane DELATHUY	
SUPPLEANT : Christian BREULS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Mission Régionale Huy-Waremme asbl	
GROUPE IC	
EFFECTIF : Christiane MASSAGOR-LOIX	
SUPPLEANT : Liliane DELATHUY	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Maillages (Conférence des Élus)	
GROUPE IC	

Pierre-Philippe DUMONT	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Meuse Condroz Hesbaye asbl (Terre de Meuse)	
GROUPE IC	
Frederic PIROTTE	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Contrat Rivière Meuse Aval et affluents asbl « CRMA »	
GROUPE IC	
Amandine WERY	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Fédération du Tourisme de la Province de Liège asbl	
GROUPE IC	
Christiane MASSAGOR-LOIX	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Groupe d'Action Locale asbl « GAL »	
GROUPE IC	
Olivier DOTRIMONT (CA et AG)	
Pierre-Philippe DUMONT (AG)	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Maison du Tourisme Meuse Condroz Hesbaye « M.T.M.C.H asbl »	
Christiane MASSAGOR-LOIX (CA et AG)	
Cyril MENTEN (AG)	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

AIS Baye (4 représentants : 2 communes et 2 CPAS)	
2 représentants Commune	**2 représentants CPAS**
Dominique SERVAIS (AG et CA)	Liliane DELATHUY (AG et CA)
Frédéric PIROTTE (AG)	Sarah FRANCOIS (AG)

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
EFFECTIF : Frédéric PIROTTE	EFFECTIF : Nicolas LEJEUNE
EFFECTIF : Olivier DOTRIMONT	SUPPLEANT : Valérie ZANNOL
SUPPLEANT : Evelyne KERZMANN	SUPPLEANT : Yves FALLAIS

SUPPLEANT : Christian BREULS	

(Madame Amandine WERY uniquement voix consultative).
Madame Lydwine DEGHAYE est désignée comme secrétaire de la CCATM.

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Comité de Concertation CPAS / Commune

comprend au moins le Bourgmestre ou l'échevin qu'il désigne et le Président du CPAS et est composé de 3 membres pour le CPAS et 3 membres pour la Commune

COMMUNE	CPAS
Pierre-Philippe DUMONT	Liliane DELATHUY
Dominique SERVAIS	Benoit TITS
Cyril MENTEN	Sarah FRANCOIS

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Comité particulier de négociation syndicale (7 membres)

COMMUNE	CPAS
Pierre-Philippe DUMONT	Liliane DELATHUY
Dominique SERVAIS	Baudouin DOCQUIER
Cyril MENTEN	Sarah FRANCOIS
Jonathan MAERCKAERT	

D E C I D E, par 8 voix pour, 3 voix contre (Y. Fallais, J. Maerckaert, V. Zannol)

COPALOC 6 membres dont le Brg

GROUPE IC	GROUPE GME
Pierre-Philippe DUMONT	
Dominique SERVAIS	
Christiane MASSAGOR-LOIX	
Evelyne KERZMANN	
Cyril MENTEN	
Olivier DOTRIMONT	

Madame Valérie JACQUEMIN est désignée comme secrétaire de la COPALOC.

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)

GROUPE IC	
Pierre-Philippe DUMONT	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

BELFIUS BANQUE SA

GROUPE IC	
Dominique SERVAIS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

ETHIAS SA – ETHIAS PENSION FUND	
GROUPE IC	
Dominique SERVAIS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

SA Holding communal en liquidation	
GROUPE IC	
Christian BREULS	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

RESSOURCERIE DU PAYS DE LIEGE	
GROUPE IC	
Pierre-Philippe DUMONT	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

Organe de consultation du bassin de mobilité de Liège-Verviers	
GROUPE IC	
Amandine WERY	

D E C I D E, à l'unanimité des membres présents,

SC Habitat solidaire de Hesbaye	
GROUPE IC	**GROUPE GME**
Pierre-Philippe DUMONT (AG et CA)	Yves FALLAIS (AG)
Christian BREULS (AG)	

Le Conseil communal décide de transmettre la présente aux différentes intercommunales et autres associations pour disposition.

Objet 05. Accueil temps libre (ATL) – Commission communale de l'Accueil : désignation des représentants du Conseil communal.

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, notamment les article 5 et 6 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application de ce décret ;

Vu la délibération du Collège communal du 20 janvier 2025 désignant la Présidence de la Commission Communale de l'Accueil ;

Considérant qu'il convient de renouveler la Commission Communale de l'Accueil ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 8 voix pour, 3 voix contre (Y. Fallais, J. Maerckaert, V. Zannol).

Article 1er. Un appel sera lancé afin de renouveler la Commission Communale de l'Accueil de la Commune de Geer.

Article 2. En ce qui concerne la composante communale, les représentants du Conseil Communal à la C.C.A. seront :

Membres effectifs	*Suppléants*
- Monsieur Pierre-Philippe Dumont (Président)	- Monsieur Dominique Servais
- Monsieur Olivier Dotrimont	- Madame Amandine Wéry
- Madame Christiane Loix	- Monsieur Christian Breuls.

Objet 06. <u>Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) – Renouvellement – Approbation</u>.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le CoDT et notamment les articles D.I.7 à D.I.10, R.I.10-1 à R.I.10-5 et R.I.12-6 ;

Vu D.I.8 du codt qui dispose que le Conseil communal doit, dans les trois mois de son installation, décider du renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Vu la décision du Conseil communal du 18/12/2024 décidant du renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) ;

Considérant qu'il s'indique de procéder au renouvellement complet de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ;

Considérant que l'appel public a été lancé le 06/01/2025 et que les actes de candidatures doivent être adressé au Collège communal du 13 janvier au 11 février 2025 inclus ;

Considérant que l'appel a été diffusé de la manière suivante :

1. affiches aux panneaux communaux
2. publication au quotidien "Vlan- Publi Tout " Hannut-Waremme
3. publication sur le site communal de Geer de janvier 2025 à février 2025
4. dans le bulletin communal de Geer paru la semaine du 6 janvier 2025 (distribué en toutes-boîtes)

Considérant qu'au terme de la clôture, 20 personnes ont posé leur candidature et qu'il y a lieu de composer la nouvelle CCATM ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents.

<u>Article 1er</u> : de proposer au Gouvernement wallon de mettre en place une nouvelle Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité de 12 membres effectifs pour chacun desquels il y aura au moins un suppléant.

<u>Article 2</u> : de désigner la Présidente à savoir : **Madame Caroline DELBAR rue du Baulet 8** à 4250 Lens-Saint-Servais.

<u>Article 3</u> : de désigner les 9 membres effectifs ainsi que leur suppléant(e) en ajustant au mieux la répartition géographique, les intérêts représentés et la pyramide des âges de la commune, comme suit

Effectifs			**Suppléants**		
Coordonnées	**Profession** (Année de naissance)	**Intérêts**	**Coordonnées**	**Profession** (Année de naissance)	**Intérêts**
PIN Maxime	Architecte - 1990	Environnementaux-Mobilité	FOUARGE PASCAL	Enseignant - 1963	Environnementaux-Mobilité
			MOONEN Chantal	Enseignante-1972	Mobilité-Energétique
HERBETOT Bastien	Enseignant- 1998	Economiques-Patrimoniaux-Environnementaux	DEVILLERS Caroline	Agricultrice-1980	Economiques-Environnementaux
			EYBEN Cédric	Avocat - 1978	Economique-Environnementaux-Energétiques

GAZON Catherine	Responsable de projet en rénovation énergétique-1992	Environnementaux-Energétiques	LERUITTE Philippe	Informaticien-1963	Environnementaux-Mobilité-Energétiques
			SADZOT Bernard	Médecin 1957	Environnementaux-Mobilité
			PETRY André	Retraité- 1950	Environnementaux Mobilité-Energétiques
PALLEN Sabrina	Employée- 1970	Patrimoniaux-Environnement-Mobilité	BROUWERS Joëlle	Professeur- 1961	Sociaux-Patrimoniaux-Environnementaux
			KINNART Michèle	Retraitée- 1954	Sociaux-Patrimoniaux-Mobilité
HERION Christel	Formatrice- 1973	Sociaux-Patrimoniaux-	GILLOT Jean-Marc	Fonctionnaire-1971	Mobilité
			WOLLSEIFEN Catherine	Indépendante - 1970	Sociaux-Economiques
NOENS Serge	Pensionné- 1967	Energétique	THEUNIS Jean-Alain	1958	Patrimoniaux-Mobilité - Energétique
			GILKINET José	Retraité - 1958	Mobilité-Energétiques

Article 4 : de désigner les membres représentants du quart communal comme suit :

Majorité					
Effectifs		Suppléants			
PIROTTE Frederic	1975	KERZMANN Evelyne	Entrepreneur - 1968		
DOTRIMONT Olivier	1976	BREULS Christian	Entrepreneur - 1963		

Opposition					
Effectif		Suppléants			
LEJEUNE Nicolas	Employé - 1970	ZANNOL Valérie	Employée banquière - 1973		
		FALLAIS Yves	Fonctionnaire - 1974		

Article 5 : de désigner un membre du personnel communal afin d'en assurer le **secrétariat** à savoir : **Madame Lydwine DEGHAYE.**

Article 6 : de transmettre la présente délibération à la direction de l'aménagement local, rue des Brigades d'Irlandes 1 à 5100 Jambes.

Objet 07. Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) – Règlement d'Ordre Intérieur – Approbation.

Vu le Code du Développement Territorial (CoDT), et plus particulièrement les articles D.I.7 à D.I.10 et R.I.10-1 à R.I.10-5 et R.I.12-6;

Vu le courrier du SPW –Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme daté du 3 décembre 2024 relatif au renouvellement de la composition de la CCATM suite aux élections d'octobre 2024;

Vu notre décision adoptée en séance du 02 décembre 2024 qui procède à l'installation des conseillers communaux ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) et d'adopter le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de ladite Commission conformément à l'article D.I.8 du CoDT;

Vu la décision du Conseil communal du 18 décembre 2024 décidant du renouvellement de la CCATM suite aux élections d'octobre 2024 ;

Pour tous ces motifs,

DECIDE, **par 9 voix pour, 2 abstentions (J. Maerckaert, V. Zannol).**

Article 1. D'adopter le ROI ci-annexé.
Article 2. De transmettre la présente au Président de la CCATM et au service public de Wallonie pour disposition.

Objet 08. Convention de location entre la Commune de Geer et l'ASBL « Réserve Naturelle du Haut Geer » - Approbation.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Considérant que la Commune de Geer a acquis un terrain appartenant à l'ancienne Raffinerie Tirlemontoise, situé à Hollogne-sur-Geer, cadastré section B, numéro 136R, d'une superficie de 10ha13a34ca (soit 101.334 m²) ;
Considérant qu'il convient d'ériger ce bien en réserve naturelle et ce via l'ASBL « Réserve Naturelle du Haut Geer » excepté la parcelle reprise dans le dossier et annexée au projet de bail ;
Considérant qu'il convient d'établir une convention avec l'ASBL « Réserve Naturelle du Haut Geer » pour la gestion de ce bien ;
Considérant qu'il convient de demander une redevance d'un montant de 0 € multiplié par la durée de la convention, à savoir 30 ans, ainsi qu'il résulte d'un accord entre les deux parties ;
Considérant que le contrat de location prendra effet dès la signature de l'acte devant un notaire ;
Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

Article 1. D'approuver la convention de location avec l'ASBL « Réserve Naturelle du Haut Geer » ci-annexée.
Article 2. De faire procéder au paiement de la redevance d'un montant de 0 € multiplié par la durée de la convention, à savoir 0 €.
Article 3. De transmettre la présente délibération à l'ASBL « Réserve Naturelle du Haut Geer » et au service Finances pour disposition.

Objet 09. Salle de la Liberté - Convention de location 2025 – Approbation.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures;
Considérant que l'administration dispose d'une nouvelle salle polyvalente ;
Considérant que la commune est régulièrement sollicitée par des citoyens geerois ou non, par diverses associations pour louer cette nouvelle salle ;
Considérant qu'il convient de définir le prix et les modalités pratiques de cette mise à disposition ;
Considérant que le fruit de cette location sera inscrit au service ordinaire du budget à l'article 762/16148 ;
Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, par 8 voix pour, 3 voix contre (Y. Fallais, J. Maerckaert, V. Zannol).

Article 1er. D'approuver le règlement de mise à disposition de la Salle de la Liberté ci-annexé.
Article 2. De transmettre la présente à Madame la Directrice financière pour disposition.

Objet 10. POLLEC – Renouvellement de la Convention des Maires – Approbation.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la décision du Conseil communal du 15 février 2023 de présenter la candidature de la commune au projet "POLLEC" et son engagement à signer la convention des maires;

Vu la délibération du Collège communal du 17 février 2025 de soumettre à l'approbation du Conseil communal le renouvellement de la convention des Maires;

Considérant que la Convention des maires est une initiative qui vise à démontrer la contribution des collectivités territoriales à la lutte contre le changement climatique et en faveur de l'énergie durable;

Considérant que la Convention a une visée politique en tentant d'obtenir une reconnaissance politique et prouver que les collectivités ne s'arrêtent pas aux grandes intentions et n'attendent pas que les décisions soient prises pour agir, étant conscientes des enjeux,

Considérant que la Convention a une visée pratique puisqu'elle permet d'offrir un cadre élaboré au développement d'une stratégie locale dans le domaine de l'énergie et du climat, tout en offrant des outils aux municipalités (échange d'expérience et d'information, ateliers de formation au financement et évènements visant à soutenir techniquement les collectivités);

Considérant que, par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 55 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050;

Considérant la proposition de la nouvelle convention des maires de définir des nouveaux objectifs pour 2030 c'est à dire une réduction des émissions d'au moins 55% d'ici à 2030, ainsi qu'une adaptation des territoires aux impacts du changement climatique et une réduction de la précarité énergétique, par rapport à l'objectif précédent de la convention des maires, qui était une réduction de 40% des émissions pour 2030;

Sur proposition du Collège communal;

DECIDE, par 8 voix pour, 3 voix contre (Y. Fallais, J. Maerckaert, V. Zannol).

Article 1. De prendre connaissance et d'approuver le contenu de la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie ci-annexée.

Article 2. De mandater le Bourgmestre pour la signature du formulaire d'adhésion à ladite Convention.

Article 3. De transmettre une copie de la présente délibération au Service technique provincial.

Article 4. D'informer le Service technique provincial lorsque le renouvellement auprès de la Convention des Maires est finalisé.

Objet 11. Budget communal 2025 – réformation – prise d'acte.

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal en date du 18/12/2024 portant approbation du projet de budget 2025 ;

Vu l'arrêté de réformation du Service Public de Wallonie du 22/01/2025 ;

PREND ACTE

Article 1. Des réformations ci-après concernant le budget communal 2025 :

1) Service ORDINAIRE

1.a RECETTES

Article	Budget	Augmentation	Diminution	Corrigé
104/464-01	1.645,05		137,95	1.507,10
104/664-01	3.219,41	101,74		3.321,15
721/464-01	592,37		79,47	512,90
722/464-01	1.204,55		156,91	1.047,64
764/464-01	34.107,46		13.042,96	21.064,50
764/664-01	44.483,61		9.868,61	34.615,00
000/951-01/0	1.622.659,90		344.399,85	1.278.260,05

1.b DEPENSES

Article	Budget	Augmentation	Diminution	Corrigé
121/123-48	16.508,08	1.262,80		17.770,88
124/211-01	31.553,57	1.137,50		32.691,07
351/211-01	2.634,64		2.634,64	0,00
421/211-01	108.880,32	2.925,00		111.805,32
764/211-01	88.162,36	2.112,50		90.274,86
878/211-01	3.713,61	975,00		4.688,61

RECAPITULATION DES RESULTATS TELS QUE REFORMES

Exercice propre	Recettes Dépenses	6.045.750,64 6.030.557,45	Résultats	15.193,19
Exercices antérieurs	Recettes Dépenses	1.278.260,05 0,00	Résultats	1.278.260,05
Prélèvements	Recettes Dépenses	0,00 400.000,00	Résultats	-400.000,00
Global	Recettes Dépenses	7.324.010,69 6.430.557,45	Résultats	893.453,24

2) Service EXTRAORDINAIRE

RECETTES

Article	Budget	Augmentation	Diminution	Corrigé
000/952-51/0	0,00	163.985,40		163.985,40

RECAPITULATION DES RESULTATS TELS QUE REFORMES

Exercice propre	Recettes Dépenses	1.565.000,00 2.014.188,79	Résultats	- 449.188,79
Exercices antérieurs	Recettes Dépenses	163.985,40 0,00	Résultats	163.985,40
Prélèvements	Recettes Dépenses	449.188,79 0,00	Résultats	449.188,79
Global	Recettes Dépenses	2.178.174,19 2.014.188,79	Résultats	163.985,40

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

L. Collin. P.-Ph. Dumont.

Questions d'actualité 26/02/2025

Jonathan Maerckaert, Conseiller communal, demande ce qu'il en est du remplacement des canalisations de la SWDE ?
Dominique Servais, Echevin, nous n'avons pas encore reçu des informations à propos du plan d'investissement de la SWDE.
Christian Breuls, Conseiller communal, signale des problèmes d'écoulement d'eau au niveau de la rue de la Bruyère. Avec le gel, il y a du verglas sur le chemin.
Dominique Servais, Echevin, on peut être attentif à cet endroit. Il faut un nettoyage régulier à cet endroit et reprofiler le fossé.

Yves Fallais, Conseiller communal, demande si nous avons pris des renseignements à Berloz pour la retransmission des Conseils sur Youtube ? J'ai lu dans le journal qu'ils avaient obtenu des subsides pour cela.
Pierre-Philippe Dumont, Bourgmestre, j'ai vu le Bourgmestre de Berloz mais nous n'en avons pas parlé et par rapport aux subsides je n'ai pas d'info.
Jonathan Maerckaert, Conseiller communal, il s'agit d'un subside par rapport à l'informatique.
Pierre-Philippe Dumont, Bourgmestre, préparez un dossier qui sera soumis à l'approbation du Conseil. Nous voterons en âme et conscience et éviterons ainsi que la question ne revienne à chaque Conseil communal.
J'ajoute, ce que Dominique a dit au dernier Conseil, c'est que certains débats publics risquent d'être floués.
Dominique Servais, Echevin, il y a aussi l'aspect technique à étudier.
Valérie Zannol, Conseillère communale, cela fait partie de l'évolution des choses.
Pierre-Philippe Dumont, Bourgmestre, le débat reste ouvert.

Valérie Zannol, Conseillère communale, demande ce qu'il en est des bulletins communaux ?
Laurence Collin, Directrice générale, un mail a été envoyé avec les informations.
Valérie Zannol, Conseillère communale, demande ce qu'il en est des PV du Collège ?
Laurence Collin, Directrice générale, je les poste sur onedrive.

Yves Fallais, Conseiller communal, demande ce qu'il en est de l'abribus à Lens-Saint-Servais ?
Dominique Servais, Echevin, nous n'avons pas reçu d'informations. Le marché au TEC devait être relancé.
Pierre-Philippe Dumont, Bourgmestre, il faut relancer le TEC.

Yves Fallais, Conseiller communal, signale qu'il y a des tas de terre rue Joseph Lepage C'est dangereux, il n'y a plus de visibilité.
Pierre-Philippe Dumont, Bourgmestre, il faut interpeller l'agriculteur.

Valérie Zannol, Conseillère communale, des adresses mails professionnelles sont utilisées pour répondre à des citoyens.
Pierre-Philippe Dumont, Bourgmestre, si un citoyen m'écrit sur une adresse je lui réponds avec cette même adresse.
Je renvoie cette discussion à huis clos.